

La cantine



La cantine scolaire municipale de Roquesérière est une restauration en liaison froide. Les plats sont apportés de l'extérieur, quotidiennement, dans une camionnette réfrigérée puis ils sont mis à bonne température dans la cuisine de l'école, avant l'heure du déjeuner.

Pour la rentrée 2023-2024, le prestataire de ce service reste API Restauration.

* **Les menus :** [Menu AVRIL 2024](#). [MENU MAI 2024](#)

Vous pouvez également visualiser les menus et la composition des plats proposés via le lien ci-dessous

<https://www.c-est-pret.com//scolaire/menus>

* **Les tarifs :**

Le prix du repas est dégressif en fonction du quotient familial.

Pour l'année 2023-2024, les prix des repas sont:

Tranche de quotient familial	Tarif de la cantine scolaire
QF < 900 €	2.78 €
900 € <= QF < 1 100 €	2.94 €
1 100 € <= QF < 1 400 €	3.24 €
QF >= 1 400 €	3.72 €



* **La facturation :**

Les repas font l'objet d'une facturation mensuelle, envoyée par mail.
Pour une fréquentation régulière, celle-ci est réalisée en début de mois m+1 et à régler avant la date indiquée.

Pour une fréquentation occasionnelle, la même méthode de facturation est utilisée.

Le règlement peut être fait par chèque ou en espèces.

* **Les inscriptions :**

Les inscriptions se font soit à titre régulier, soit à titre exceptionnel.

Inscription régulière

Chaque année, en fin d'année scolaire, il est demandé aux parents d'inscrire les enfants pour l'année suivante, pour 1, 2, 3 ou 4 jours de la semaine scolaire.

Vous trouverez ci-joint la fiche d'inscription pour l'année 2023-2024 : [📄 INSCRIPTION REGULIERE A LA CANTINE 2023](#).

Celle-ci doit être retournée avant le **07 juillet**, par mail ou directement à la mairie.

Inscription exceptionnelle

Pour les parents qui n'ont pas choisi de mettre leur enfant régulièrement à la cantine, l'inscription se fait selon les modalités identiques à une annulation de repas, soit en avertissant **AU PLUS TARD LA VEILLE avant 9h00**.

* **Les annulations de repas :**

Au cours de l'année, les parents ont la possibilité d'annuler un ou plusieurs repas, à condition de respecter le délai d'annulation.

Pour cela, merci d'avertir le secrétariat de mairie au plus tard la VEILLE avant 9h00.
Pour rappel vous pouvez nous joindre par téléphone au 05.61.84.22.22 ou par mail :
mairie@roqueseriere.fr

Tout repas retenu et non décommandé dans ce délai devra être réglé, même si l'enfant est absent de l'école le matin du jour concerné.